



Matthias VANSTEENBERGHE et Valérie LECOINTE
NOTAIRES ASSOCIÉS

LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR PREPARER UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

CONCERNANT LES FUTURS PARTENAIRES

- Pour chaque futur partenaire : **questionnaire d'état civil**, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (*jugement de divorce...*) ;
- Pour chaque futur partenaire : copie *recto verso* d'une **pièce d'identité** en cours de validité ;
- *Le cas échéant*, justificatif de placement sous un **régime de protection** (*tutelle, curatelle...*) ;
- **Justificatif de domicile en commun** ;
- Si l'un futur partenaire est étranger :
 - Extrait d'**acte de naissance étranger** et sa **traduction** par un traducteur assermenté ;
 - **Certificat de coutume** délivré par le Consulat et sa **traduction** par un traducteur assermenté ;
 - **Certificat de non-PACS** de moins de trois mois (à demander auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS. Vous trouverez le formulaire nécessaire : [ici](#)). Prévoir un délai maximal de 6 semaines pour la délivrance de ce certificat.
- **Relevé d'Identité Bancaire** conjointement signé (*pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier*).

✉ **Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons votre projet de pacte civil de solidarité et vous en préciserons également le coût détaillé.**

☞ *Le saviez-vous : Les partenaires peuvent choisir d'organiser leur patrimoine soit via une séparation de biens, soit via une indivision de biens.*